



**DÉSIGNATION D'UNE OU D'UN ÉMISSAIRE PAR LA
PERSONNE EXERÇANT LA PLUS HAUTE AUTORITÉ
ADMINISTRATIVE DE L'ORGANISME**

AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE, VEUILLEZ LIRE LES RENSEIGNEMENTS À LA PAGE 2.

Informations sur l'organisme		
Nom de l'organisme :		
Nom de l'émissaire sortant(e) s'il y a lieu :		
Cette personne doit-elle continuer de recevoir l'infolettre? Oui Non		
Cette personne doit-elle continuer d'avoir accès à l'outil Web? Oui Non		

Personne désignée comme émissaire	
Nom :	Prénom :
Titre de fonction :	
Adresse courriel :	
N° de téléphone :	N° de poste :

Personne désignée comme aide-émissaire (facultatif)	
Nom :	Prénom :
Titre de fonction :	
Adresse courriel :	
N° de téléphone :	N° de poste :

Coordonnées de la personne exerçant la plus haute autorité administrative de l'organisme (directrice générale ou directeur général, présidente ou président, sous-ministre)	
Nom :	Prénom :
Titre de fonction :	
Adresse courriel :	
N° de téléphone :	N° de poste :
Cette personne souhaite-elle recevoir l'infolettre? Oui Non	

Approbation et transmission	
AVANT DE SIGNER CE FORMULAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DU RÔLE DE L'ÉMISSAIRE DÉCRIT CI-DESSOUS ET VOUS ASSURER QUE CHAQUE PERSONNE A UNE ADRESSE COURRIEL DIFFÉRENTE.	
Signature de la personne exerçant la plus haute autorité administrative de l'organisme :	
Date :	

Veillez transmettre ce formulaire à rapportcharte@mlf.gouv.qc.ca.

S'ils n'y ont pas déjà accès, l'émissaire, l'aide-émissaire et la personne exerçant la plus haute autorité administrative recevront un courriel les invitant à activer leur accès à [l'outil Web](#) du ministère de la Langue française (MLF) utilisé pour la rédaction de la directive et la transmission des données pour le rapport annuel sur l'application de la *Charte*.

Rôle de l'émissaire

Le MLF soutient et accompagne les ministères, organismes gouvernementaux et organismes municipaux auxquels s'applique la [Politique linguistique de l'État](#). Pour les mobiliser, il a mis en place un réseau d'émissaires dont le rôle est :

- de veiller au respect et à la mise en œuvre des dispositions liées à l'exemplarité de l'État dans leur organisme respectif;
- d'agir comme porte-parole auprès du personnel de leur organisme pour tout ce qui concerne la *Charte de la langue française* et la [Politique linguistique de l'État](#);
- de sensibiliser le personnel au rôle exemplaire de l'État, de répondre à ses questions et d'agir à titre d'agentes ou d'agents de liaison entre leur propre organisme et la Direction générale de l'accompagnement de l'Administration et des partenariats du MLF.

Nous vous invitons à faire connaître la personne désignée à titre d'émissaire au sein de votre organisme et à informer votre personnel sur son rôle.

Pour plus d'information, consultez la page Web [Accompagnement des émissaires](#).